



Société par Actions Simplifiées au capital de 1 549 308,87 €

SIÈGE SOCIAL - USINE - LABORATOIRE - ADMINISTRATION

730 chemin des entrepreneurs - Zone Industrielle - 82270 MONTPEZAT-DE-QUERCY

Tél. + 33 5 63 27 16 50 (Lignes groupées) - Email contact@dalta-sa.com

Siret 305 033 862 00049 - APE - 2041Z - N° TVA IC : FR 09 305 033 862

Facture

Livraison :

GARAGE BARTOLO

LES BUGUELLES
FLAYNAC
46090 PRADINES

GARAGE BARTOLO

LES BUGUELLES
FLAYNAC
46090 PRADINES

N° intracommunautaire : FR08831133376

Client	Représentant
BARTOLOGARAGE	ARCIDET CEDRIC

N° Facture	Date	N° Commande
Z008707	07/10/25	62110

Désignation		Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
DT PLUS EN 1L	AT	12,00	14,80		177,60EU	4
NET FLASH 2 CITRON AERO DALTA DE 500ML	TX	4,00	19,72		78,88EU	4
LUNIC 5L	W	5,00	9,73		48,65EU	4
FRAIS TECHNIQUE ETG		1,00	18,00		18,00EU	4

Vire le 20/10/25

FDS disponible sur simple demande

Code	Base	Taux	Montant
4	323,13EU	20%	64,63EU
Total	323,13EU		64,63EU

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
323,13EU	0,00EU	387,76EU	0,00EU	387,76EU

Conditions de règlement :

387,76 Virement

30/11/25



CHANGEMENT DE RIB

BPOC IBAN: FR76 1780 7000 4301 0214 3147 965 BIC: CCBPFRPTLS

CLIENT : BARTOLOGA **DALTA**
FACTURE : Z008707 DU 07/10/25
A PAYER : 387,76 AU 30/11/25

Papillon détachable à joindre à votre règlement

CONDITIONS GENERALES DE VENTES. La Société DALTA S.A.S. ne consent aucun escompte pour paiement comptant. Tout règlement non parvenu à la date d'échéance indiquée ci-dessus entraînera dans le cadre de la loi 92.1442 du 31.12.92 des pénalités de retard, sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal ainsi qu'une intervention contentieuse et l'application d'une indemnité forfaitaire de 16%, outre les frais judiciaires et les intérêts légaux à titre de clause pénale. Toute contestation sera portée devant le Tribunal du Tarn-et-Garonne sans que le lieu de la convention ainsi que ceux de la livraison et de paiement puissent en quoi que ce soit constituer ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Les marchandises expédiées franco ou non voyagent aux risques et périls du destinataire. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception, afin de conserver son recours contre le transporteur. Toutes contestations sur les produits ou matériels livrés par rapport à la commande doivent être signalées au vendeur dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de livraison.
CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ - Le transfert de propriété des marchandises ou matériels vendus n'interviendra qu'après paiement intégral du prix convenu (loi n°80-336 du 12.06.80) et ce, uniquement dans le cas d'interruption de paiement due à une liquidation de biens, faillite, un règlement judiciaire, concordat, ou pour une suspension provisoire de paiement prononcée par voie judiciaire.